

1. Définitions

- Échantillonnage: chaque opération par laquelle du produit est retiré d'un réservoir de carburant et stocké dans un autre récipient ou conditionnement. Il s'agit entre autres d'un réservoir de carburant :
 - Dans une station de service
 - Dans un dépôt
 - Dans un bateau au dépôt
 - Sur un site industriel
 - Sur un site privé client
- Transport des échantillons: chaque opération par laquelle un échantillon de carburant est transporté par la route d'un endroit à un autre.
- Stockage des échantillons : chaque situation par laquelle des échantillons sont gardés
- Déchets d'échantillons: chaque opération qui fait en sorte que l'échantillon est détruit ou éventuellement recyclé.
- Quels produits: (bio)carburants, résidus des déshuileurs (de l'huile, de l'eau) et de la vase des grilles de drainage, le cas échéant : des additifs.

2. Risques

- Situations dangereuses: accrochage par un véhicule lors de la prise d'échantillon sur le site.
- Chutes (depuis une hauteur): en fonction de l'endroit, par ex. prise d'échantillon sur un réservoir au dépôt.
- Manutention de charges incorrecte: par ex. ouvrir/fermer un couvercle
- Incendie/explosion: la vapeur des carburants est légèrement inflammable.
- L'exposition des personnes aux produits dangereux (par la peau, l'inhalation)
- Fuites et pollution de l'environnement



3. Equipement de protection individuelle

Employez toujours les moyens de protection corrects :

- Chaussures de sécurité
- Harnais antichute (si d'application)
- Casque avec sangle
- Vêtements de sécurité + vêtements fluorescents
- Lunettes, gants et protection auditive (si d'application)
- Vêtements antistatiques et/ou ignifugés (si d'application)
- Matériels approuvés pour ATEX



4. Méthode de travail pour échantillonnage

4.1. Général

- Se présenter au site sauf les stations sans magasin
- Prise de connaissance des exigences de sécurité supplémentaire* et des procédures de calamités*
- Délimiter la zone de travail si nécessaire
- Mettre l'équipement de protection
- Si nécessaire, utiliser des outils extra pour ouvrir les couvercles
- L'utilisation des récipients appropriés
- Disponibilité FDS (joint au contrat)
- **Interdiction générale de fumer**
- **Interdiction d'utilisation du téléphone portable pendant l'échantillonnage**

* Ces prescriptions et/ou procédures sont le plus souvent intégrées dans des procédures et des instructions (permis de travail) locales, si ce n'est pas le cas, un LMRA (Last Minute Risk Assessment) est exigé



4.2 Méthode d'échantillonnage - du réservoir / au pistolet

- Seulement à exécuter par du personnel formé et qualifié
- Tenez compte de la réglementation concernant la zone Atex/Ex
- Les échantillons peuvent être pris à l'aide de différents moyens: pompe vacuum manuel, pipette à une corde, pistolet, par un robinet,... **Choisissez la façon la plus appropriée et la plus sûre!**
- **N'utiliser jamais une corde synthétique à cause du danger de l'électricité statique.**
- Contrôle du récipient avant échantillonnage : pas de corrosion, pas de contamination, pas de détérioration,...
- Remplissez maximum 90% du récipient (le produit peut se dilater en fonction de la température)
- Après remplissage, fermez hermétiquement et immédiatement le récipient
- Veillez qu'il n'y ait pas de produit collé à l'extérieur du récipient, si c'est le cas, nettoyez le récipient avant de le manipuler
- Mettez les étiquettes/pictogrammes corrects
- Fermez correctement l'ouverture par laquelle l'échantillon a été pris. En cas d'échantillons au pistolet d'essence, remettez bien le pistolet

4.3 Photos des échantillons

- A la demande, une photo d'un échantillon dans un récipient transparent peut être prise.
- Tenez compte du zonage ATEX du lieu d'échantillonnage!



5. ADR – QUANTITÉS LIMITÉES

Lors du transport des échantillons, les exigences "quantités limitées" (ADR 3.4) doivent être respectées, voir ci-dessous

5.1. Exigences du personnel

- Reçu une formation ADR adéquate (ADR 1.3)
- Les procédures et instructions d'urgence sont connues
- Répondre aux exigences du permis de conduire
- Bac de rétention pour mettre les échantillons

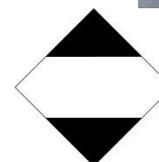


5.2. Exigences pour emballages

- Emballage intérieur ("récipient")
 - Utilisez des récipients fermés et transparents pour les hydrocarbures
 - Limite de contenu du produit par récipient selon l'ADR/petits récipients:
 - Essence/Éthanol: 1 litre
 - Diesel/Kérosène: 5 litres
 - Autres et mélanges: consultez l'ADR
- Emballage extérieur ("caisse de transport")
 - Assez fort et approprié pour transporter des échantillons
 - Les échantillons y sont fixés à l'intérieur.
 - Pictogrammes imperméables
 - Masse brute totale (avec les échantillons à l'intérieur): max. 30 kg
- Pictogramme "Quantités limitées"
 - min. 100x100 mm ou réduit jusqu'à 50x50 mm par mesures du récipient, à condition que le reste bien visible.

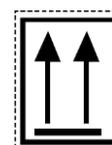
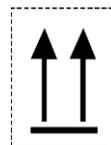


adéquats



rapport aux pictogramme

- Pictogrammes flèches, sur 2 surfaces latérales opposées, dirigés correctement vers le haut, assez grands:
 - en cas d'emballages composés, avec des emballages intérieurs contenant des liquides
 - en cas d'emballages unitaires équipés d'un de désaération



système

5.3. Exigences des véhicules (quantités limitées)

- Installation dans le véhicule (voir ADR – Quantités limitées):
 - Dans le coffre, à l'abri de la lumière
 - Pour éviter des fuites :
 - Les échantillons doivent être fixés
 - Ne pas empiler les récipients extérieurs
 - Placer les récipients suivant l'orientation des flèches.
- Exigences pour le véhicule:
 - Interdiction de fumer / aussi des cigarettes électroniques.
 - Techniquement en ordre
 - Prévoir un coffre adéquat et un bac de rétention

6. Stockage

6.1. Stations-services

- Ne pas laisser d'échantillons dans les stations-services

6.2. Dépôt

- au cas où on laisse des échantillons dans le dépôt, ils doivent être stockés dans l'armoire destinée et appropriée pour cela

6.3. Laboratoire/endroit de stockage du contractant

- Selon la législation environnement locale
- Par préférence dans une armoire anti-feu et explosion avec un bac de rétention
- Délai du stockage: selon la législation

6.4. Au bureau

- Seulement dans l'armoire anti explosion et feu

7. Déchets

7.1. Stations-services

- Le contenu des échantillons ne peut pas être versé dans le déshuileur.
- Emportez les récipients vides utilisés, ne les jetez surtout pas dans la poubelle.
- De petites quantités peuvent être déposées dans un parc de recyclage local

7.2. Dépôt

- au cas où les déchets sont laissés au dépôt: écoulement du contenu des échantillons et des récipients usés selon les procédures de dépôt locales.

7.3. Laboratoire/endroit de stockage du contractant

- Les récipients vides et non nettoyés doivent être traités comme des récipients remplis, sauf s'ils sont évacués comme déchets purs
- Les huiles usées et les récipients inutilisables doivent être stockés et évacués conformément à la législation locale.
- Les récipients peuvent être recyclés. L'eau de nettoyage doit être récupérée et non-mélangée avec les eaux ménagères.

KUWAIT PETROLEUM NORTH WEST EUROPE

DOCUMENT TITLE:	Echantillonnage
DOCUMENT NUMBER:	KPNWE.WI.11.HSCO.100
REVIEW NUMBER:	0
EFFECTIVE DATE:	21 Dec 2023
NEXT REVIEW DATE:	21 Dec 2026

..

CONFIDENTIALITY:

The information contained in this document is confidential to Kuwait Petroleum International Ltd. Copyright © Kuwait Petroleum International Ltd. Copying of this document in any format is not permitted without written permission from the management of Kuwait Petroleum International Ltd.

This document is reviewed and approved according to the released online Document Approval Flow

Prepared by:	Operational Assistant	An Cornelis
Reviewed by:	Operational Assistant	An Cornelis
Approved by:	HSSE Coordinator	Kiki Peeters

*Access rights: **Generally Accessible**

Reviews Summary

Review date	Review reference	Review details	Review version
21 Dec 2023	--	Document issuance	0